

A ne plus savoir où donner de la tête

Date : 1 avril 2017

Je vous propose une petite devinette.

En supposant que par principe le collaborateur parlementaire Lambda s'acquitte en totalité en dehors de son temps de travail de ses fonctions de secrétaire de section locale d'une part et de trésorier-adjoint du conseil fédéral du parti dans lequel il milite d'autre part, combien de temps ce collaborateur parlementaire peut-il concrètement consacrer à son exercice professionnel, déduction faite du temps qu'il est autorisé à consacrer par ailleurs à l'exercice de ses divers mandats syndicaux et électifs ?...

Dans un cas que j'ai déjà évoqué [ICI](#), ça ne fait certainement pas bézef... comme disait ma grand-mère. ;-)

Oui : quand un collaborateur parlementaire cumule de nombreux mandats syndicaux et électifs (ici indemnisés à hauteur de 2.885,37 euros nets mensuels), on peut légitimement se demander si son emploi de collaborateur parlementaire (rémunéré via l'Assemblée nationale à hauteur de 2.685,16 euros nets mensuels en valeur 2015, c'est-à-dire à la hauteur de la moyenne des rémunérations de ses petits camarades) ne peut pas être perçu comme un emploi quasiment fictif, ou en tous cas vidé de l'essentiel de son contenu.

C'EST QUOI
UN EMPLOI FICTIF



Pour ne pas alourdir cette contribution, ce n'est qu'[AU BOUT DE CE LIEN](#) que je détaille tout cela ([clik](#)).